

DECISION DU MAIRE N° DEC2023-85

MARCHE N°21T01 DESAMIANTAGE ET REMPLACEMENT DES SOLS ECOLES MALRAUX ET COCTEAU

Le Maire de la Ville de CREPY-EN-VALOIS (Oise),

Vu la délibération du Conseil municipal DEL2021-10-04 du 26 octobre 2021, portant délégation de pouvoir au Maire en application de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu le marché conclu avec la société ODENT DEVELOPPEMENTS HOLDING pour le lot n°2 pose d'un sol souple et manutention de mobilier (décision n°DEC2021-39 du 25 mars 2021),

Considérant la nécessité de transférer ce marché à la société SAS ODH, à laquelle a été cédée la société ODENT DEVELOPPEMENTS HOLDING par jugement du tribunal du commerce de Compiègne du 8 février 2023,

DECIDE

Article 1:

Le transfert du marché n° 21T01 – Lot n°2 pose d'un sol souple et manutention de mobilier, à la société SAS ODH, numéro de SIRET 949 213 235 00011, représentée par M. ALVES, directeur général.

Article 2:

Les modifications apportées au changement du titulaire du marché sont exclusivement administratives, les conditions du contrat restant inchangées.

Article 3:

La présente décision est soumise aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations et il en sera rendu compte au prochain Conseil municipal.

Fait à Crépy-en-Valois, le 24 juillet 2023.

Par délégation du Conseil municipal, Virginie DOUAT Maire de Crépy-en-Valois

PUBLICATION

Date de mise en ligne sur le site Internet de la Commune :

2 6 JUIL. 2023

Accusé de réception en préfecture 060-216001750-20230724-DEC2023-85-DE Date de télétransmission : 26/07/2023 Date de réception préfecture : 26/07/2023